

sérieusement. Il est moins encourageant de constater que de tels progrès ne sont pas encore chose acquise et qu'ils imposent des efforts considérables et même des souffrances à ceux qui veulent rejoindre leur famille. Il est encore compliqué pour certains de se déplacer d'un pays à l'autre. Les personnes qui ne font plus partie de la population active de leur pays se heurtent souvent, elles aussi, à des obstacles administratifs considérables. Nous espérons que notre réunion actuelle à Belgrade aura pour résultat de nous amener à une interprétation plus généreuse et plus humaine des dispositions de l'Acte final concernant la réunion des familles, non pas à titre exceptionnel mais dans le cours normal des choses. Notre succès dans ce domaine servirait, plus que toute autre réalisation, à convaincre nos concitoyens de l'utilité de nos efforts.

En effet, la question de la crédibilité est cruciale si l'on veut que le peuple canadien donne son appui à la politique de détente. Certes, la signature de l'Acte final remonte à seulement deux ans, mais certains des problèmes abordés existent, eux, depuis beaucoup plus longtemps et, en ce qui concerne celui de la réunion des familles, les Canadiens croyaient que l'Acte final imprimerait enfin l'élan nécessaire pour le régler. Il y a réussi en partie. Mais dans la mesure où il a échoué, il n'a pas calmé les inquiétudes de la population canadienne: si les gouvernements n'ont pas réussi, en deux ans, à résoudre un problème aussi simple, comment peut-on espérer qu'ils trouvent, même à plus long terme, la solution aux problèmes beaucoup plus difficiles que soulève l'Acte final? Ce genre de scepticisme doit nous servir d'avertissement. Le manque de confiance, tout comme la confiance, est contagieux. Si la détente doit devenir permanente, nous devons instaurer un climat de confiance permanent — non seulement entre les États mais aussi entre les gouvernements et les citoyens, ces derniers devant être convaincus que leur gouvernement a agi sagement en contractant les obligations de l'Acte final. C'est ainsi qu'une question de portée apparemment limitée, la réunion des familles, peut prendre une signification générale à partir du moment où l'on choisit d'en faire un test de la détente.

L'attitude du Canada face à l'Acte final demeurera positive. Nous attachons du prix à ses dispositions et aux principes qui y sont énoncés pour guider les relations entre ses signataires. Cependant, nous voyons, au-delà de l'Acte final, les questions touchant à une organisation plus rationnelle du monde. Ces questions s'inscrivent inévitablement dans la perspective d'une plus grande sécurité et de l'accroissement de la coopération entre nos pays. Nous ne croyons pas que l'Acte final ait dressé un inventaire exhaustif des responsabilités que nous avons à l'endroit l'un de l'autre ou vis-à-vis du monde en général. Si nous devons assumer ces responsabilités, il nous faudra vaincre la méfiance et augmenter la confiance, ce que nous enjoint de faire le préambule de l'Acte final. Si les États participants peuvent franchir ce seuil, ils auront fait un pas de plus pour "résoudre les problèmes qui les séparent et coopérer dans l'intérêt de l'humanité", pour reprendre les termes mêmes de l'Acte final.

Nous espérons que l'échange de vues qui nous attend sera objectif et sans passion, qu'il contribuera à dissiper la suspicion et la mésentente et, surtout, qu'il jettera une base solide sur laquelle nous pourrons progresser.

---

S/C